

MODALITÉ DE TRANSMISSION : Procédure EDI-TDFC

- Vous procédez à la télétransmission de la déclaration fiscale à destination des services fiscaux et du Centre Wagram
- A réception du dossier et après vérification des documents reçus, nous procédons à la délivrance et à la télétransmission de l'attestation d'adhésion aux services fiscaux.
- Nous vous adressons une copie de cette attestation par mail (à cet effet il convient de compléter le tableau OGBIC01 en indiquant l'adresse mail destinataire).

Check-List des documents à fournir :

Pour la délivrance de l'attestation d'adhésion, les documents suivants doivent nous être communiqués au plus tard dans les 5 mois de la date de clôture de l'exercice :

- La liasse fiscale complète,

NB : N'oubliez pas de compléter et de joindre l'annexe 2033-E ou 2059-E si le montant du chiffre d'affaires excède 152 500 € HT.

- Les tableaux complémentaires dits "tableaux OG" suivants : OGBIC00 (déclaration du professionnel de l'expertise comptable – si nécessaire), OGBIC01, OGBIC02, OGBIC03 (tableau relatif au contrôle de la TVA), OGBIC04, OGBIC05 ainsi qu'une balance générale des comptes.

N.B : Indiquez si vos clients ont fait ou non l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice écoulé sur le tableau OGBIC04 ou par un courrier séparé.

- Une copie des déclarations de TVA (CA12 ou CA12 E ou CA3) de l'exercice
- Une copie des déclarations 1330 CVAE-SD et 1329-DEF (déclaration de liquidation de la CVAE), si concerné.

La liasse fiscale et les tableaux OG doivent être transmis au Centre Wagram selon la procédure EDI-TDFC ;

Les déclarations de TVA et CVAE peuvent nous être adressées par EDI-TDFC ou par e-mail (uniquement au format PDF) à l'adresse pen-bic@centrewagram.fr.

Vous trouverez des précisions complémentaires relatives à l'imprimé 1330-CVAE-SD et aux imprimés relatifs aux crédits et réductions d'impôts dans un document complémentaire à télécharger également.